

Rapport relativement à la *Loi sur les frais d'utilisation*

Renseignements généraux et financiers pour chaque frais

Renseignements généraux

Nom du frais	Frais pour le traitement des demandes déposées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>
Type de frais	Autres produits et services
Pouvoir d'établissement des frais	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>
Année de mise en œuvre	1988
Année de la dernière modification	1992
Norme de rendement	Une réponse est fournie dans les 30 jours suivant la réception de la demande; le délai de réponse peut être prolongé en application de l'article 9 de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
Résultats de rendement	Le ministère a répondu aux demandes dans un délai de 30 jours dans 80 p. 100 des cas. Le 20 p. 100 correspond au traitement d'une demande suivant une prorogation de délai conforme à la loi.
Autres renseignements	En vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> , les frais inférieurs à 25 \$ peuvent être annulés lorsqu'on considère que c'est dans l'intérêt public.

Renseignements financiers, 2016-2017 (en dollars)

Revenus projetés	Revenus réels	Coût total
0	15	15

Renseignements financiers, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 (en dollars)

Exercice de planification	Revenus projetés	Estimation du coût total
2017-2018	0	0
2018-2019	0	0
2019-2020	0	0